

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de suivi

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Centre de Jour L'Eveil Inc.	Numéro de permis 374000	Date d'inspection Le 09 mai 2022	
Nom de l'établissement Centre de jour l'evail		Numéro de téléphone (506) 858-4270	
Adresse 9 rue Sainte-Croix Moncton NB E1A 3E9			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Sarah MacDougall		Titre du poste Inspecteur/Inspectrice	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
11 Les exigences concernant les compétences et la formation des administrateurs et des éducateurs sont les suivantes : b) les éducateurs doivent avoir réussi le cours d'Introduction en éducation à la petite enfance ou être titulaires d'un certificat en éducation à la petite enfance.	11(b)	22 avr. 2022	
Commentaires : Deux membres du personnel qui sont inscrits devront terminer le cours d'Introduction en éducation à la petite enfance ou avoir une équivalence dans le délais prescrit. Lors de l'embauche d'un nouvel employé qui devient éducateur/éducatrice, ce dernier doit être inscrit lors cette embauche.			
24(1) Aux fins d'application du paragraphe 20(1) de la Loi, les dossiers et les documents ci-dessous sont tenus au lieu d'exploitation de l'établissement agréé : c) les dossiers des membres du personnel, lesquels renferment : (iv) une déclaration indiquant qu'il a lu et compris les obligations que lui imposent la Loi et le présent règlement.	24(1)(c)(iv)	06 mai 2022	09 mai 2022
Commentaires : La déclaration concernant la Loi et les règlements sur les services à la petite enfance a été signé par tous les employés. La lacune est maintenant conforme.			
31(3) L'exploitant entretient l'aire de jeu extérieure de l'établissement agréé de telle sorte à assurer la sécurité des enfants.	31(3)	22 avr. 2022	09 mai 2022
Commentaires : La vis qui sortait d'un module de jeu dans le parc extérieur a été complètement insérée au sein de celui-ci. La lacune est maintenant conforme.			
48(2) L'exploitant d'un établissement agréé peut fournir à l'enfant qui y est bénéficiaire de services de la nourriture que son parent ou son tuteur apporte de la maison, auquel cas la nourriture porte une étiquette indiquant le nom de l'enfant et est réfrigérée au besoin.	48(2)	06 mai 2022	09 mai 2022
Commentaires : Une dizaine de boîtes à dîner ont été vérifiées par l'inspectrice. Toutes les boîtes à dîner vérifiées portent une étiquette avec le nom de l'enfant dessus. La lacune est maintenant conforme.			

Commentaires généraux

En attente de recevoir un nouveau rapport du Bureau du prévôt des incendies (expiré le 4 mai 2022).

original signé par
Sarah MacDougall

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 09 mai 2022

Date

original signé par
Divine Bika Mfingoulou

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 09 mai 2022

Date